

**COMPTE RENDU DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 12 janvier 2017**

Le 12 janvier 2017, le Conseil Municipal de la Commune de CHATENAY, dûment convoqué le 6 janvier 2017 en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Le Maire, TORTOSA Pierre.

PRESENTS : Pierre TORTOSA, Christian CHEVALLIER, Philippe CURIEN, Anne-Marie RIGARD CERISON, Catherine GAUTHIER, Hervé EYMOND, Joaquim PEREIRA, Albert SI LAKKAL, Sébastien TARDY.

ABSENTS EXCUSES : Fabien ARDAIN, Fatma MOKRANI

SECRETAIRE DE SEANCE : Christian CHEVALLIER

\* \* \* \* \*

**Approbation du compte-rendu du 8 décembre 2016**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-23 et R.2121-9, le compte-rendu de la séance précédente du 8 décembre 2016, transmis à l'ensemble de ses membres, ne soulevant aucune objection est adopté à l'unanimité dans la forme et la rédaction proposées.

**I – Autorisation au Maire des paiements en investissement :**

VU la loi n° 88.13 du 5 janvier 1988, qui prévoit dans son article 5 du titre III que « dans l'attente de l'adoption du budget primitif le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».

VU que cette autorisation doit préciser le montant de l'affectation des crédits

VU que pour le budget principal le quart des dépenses d'investissement votées au budget 2016 hors dette s'élève à 40 139.77 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :

**AUTORISE** Monsieur le Maire à mandater dès le 13 janvier 2017 les opérations d'investissement, dans la limite de 40 139.77 € au chapitre 21.

DIT que les crédits seront régularisés dans le cadre du vote du budget 2017.

## **II - Délibération portant sur l'établissement de la liste des sépultures devant être reprises par la commune.**

- **Vu** les Procès verbaux de constatation d'abandon des sépultures effectuées les 10/06/2013 et 29/11/2016, dans le cimetière communal
- **Vu** la liste des sépultures définitivement constatées en état d'abandon
- **Vu** la possibilité pour la commune d'inscrire certaines de ces sépultures présentant un intérêt d'art ou d'histoire dans le patrimoine communal pour ainsi les préserver de la destruction et prendre la charge de la remise en état

Le conseil municipal réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Pierre TORTOSA, Maire.

- **Considérant** que ces sépultures ont plus de trente ans d'existence dont la dernière inhumation a plus de dix ans, qu'elles sont en état d'abandon
- **Considérant** que cette situation décèle une violation des engagements pris par les concessionnaires et leurs descendants ou successeurs.

### **Article 1<sup>er</sup> :**

Le Maire est autorisé à reprendre les sépultures indiquées ci-dessous au nom de la commune et à remettre en service les terrains ainsi libérés :

CARRE N° 1 .....TOMBES N° 2 – 14 – 25 – 37 – 46 – 49 – 60 – 66 – 71 – 76 –  
79 – 82 – 83 – 84 – 85 – 87 – 88 – 89 – 89/01 – 90 – 91 - 93

### **Article 2 :**

**Le conseil municipal avec 9 voix pour décide** d'inscrire au patrimoine communal, les sépultures dont la liste suit : CARRE N°..... TOMBES N°.....

### **Article 3 :**

Les sépultures inscrites au patrimoine communal seront remises en bon état de propreté et de sécurité, soit par la commune soit par une entreprise consultée.

### **Article 4 :**

Plus aucune inhumation ne pourra avoir lieu dans ces sépultures à dater de ce jour.

### **Article 5 :**

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

\* \* \* \* \*

### **III – Questions diverses :**

- Indemnités du Receveur Municipal : comme l'année dernière décision de renouveler son indemnité pour un versement de 100 %
- Fermeture du portail du cimetière : des travaux sont programmés en 2017 pour la remise en état de la serrure
- Entretien cimetière : rappel de la nécessité d'un contrôle régulier de l'entretien des allées et d'interventions si nécessaire
- PADD : tous les documents ont été distribués à l'ensemble des conseillers municipaux, débat au prochain conseil
- Ouverture des plis avec la commission d'appels d'offres concernant les travaux d'aménagement de sécurité de la grande Charrière – secteur église le 20/01 à 16h30
- Eclairage des bâtiments municipaux : voir s'il serait nécessaire d'effectuer des achats de néons, leds.... afin de réduire les coûts.

Fin de la séance à 19h30.  
Prochain conseil municipal le